

Le développement du *mobile money* en Afrique centrale

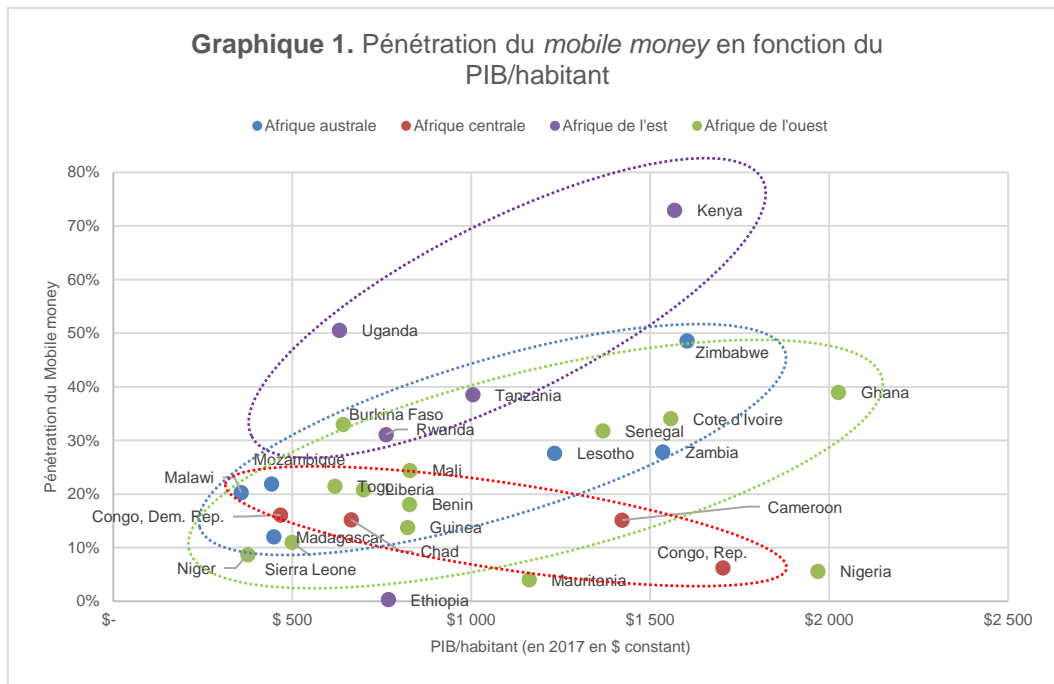
L'Afrique centrale en retard sur le *mobile money* mais le secteur est en fort développement

Selon la GSM Association, groupement mondial des opérateurs de téléphonie mobile, 26,8 Mds USD de transactions avaient été réalisées *via* le *mobile money* en Afrique subsaharienne en 2018, sur un total de 40,8 Mds USD dans le monde (hors Chine). Cette technologie, apparue au Kenya à la fin des années 2000, s'est développée de manière rapide mais inégale sur le continent.

Si sa diffusion a été fulgurante en Afrique de l'Est et de l'Ouest, l'Afrique centrale affiche un certain retard. Ainsi, sur les 400 millions de comptes actifs en Afrique subsaharienne, moins d'un sur dix est localisé en Afrique centrale (CEMAC et RDC) alors que la sous-région compte pour 13 % de la population africaine. La pénétration de l'usage du *mobile money* a été particulièrement forte au Gabon (43 % de la population de plus de 15 ans possédait un compte en 2017 contre 6,7 % en 2017) mais reste plus confidentielle dans les autres pays de la région : 16 % de la population adulte en RDC en 2017, 15 % au Cameroun et au Tchad, et 6 % au Congo. A titre de comparaison, elle atteint 73% au Kenya.

Le graphique 1 montre la pénétration du *mobile money* par pays en fonction de leur niveau de développement (approximé par le PIB par habitant). On constate que, pour des niveaux de développement similaires, les pays d'Afrique centrale accusent un retard de développement du *mobile money*. Ce sont les pays d'Afrique de l'Est qui ont vu le plus grand développement du *mobile money* (Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie), suivi dans l'ordre par les pays d'Afrique australe, puis d'Afrique de l'Ouest et enfin d'Afrique centrale.

Pourtant, si les pays de la région accusent un certain retard dans le déploiement du service par rapport aux autres régions d'Afrique subsaharienne, le doublement annuel du nombre de transactions en volume comme en valeur depuis 2016 démontre l'intérêt des utilisateurs pour ces nouveaux usages. Le nombre de transactions financières en monnaie électronique est en effet passé de 300 millions en 2017 à 567 millions en 2018. En valeur, les transactions globales de *mobile money* qui s'élevaient à 4 512 Mds FCFA en 2017 ont dépassé 7 964 Mds FCFA à la fin de l'année 2018 dont 76 % au Cameroun et 18 % au Gabon.



Source : Findex

Principales explications à ce retard

Le retard de pénétration de la téléphonie mobile apparaît être une des principales explications au retard de l'Afrique centrale dans le déploiement du *mobile money*. Alors que le taux de pénétration de la téléphonie était de 72 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne en 2017 selon la Banque mondiale, il n'était que de 25 % en Centrafrique et de 43 % au Tchad et au Congo.

La taille réduite du marché a également pu être un facteur de moindre intérêt porté par les opérateurs expliquant la taille réduite du réseau de partenaires commerciaux des opérateurs.

La réglementation représente également une problématique majeure pour le développement de cette technologie. La question de la multiplicité des régulations de cette activité au croisement entre les services de téléphonies et l'activité bancaire se pose, mais en la matière, la zone CEMAC ne semble pas afficher un niveau de contrainte réglementaire plus important que dans les autres régions. Aucune taxe spécifique ne pèse sur l'activité. L'obligation pour les opérateurs de construire une offre en partenariat avec un établissement bancaire pouvait en ralentir le déploiement mais cette disposition, introduite en 2011, a été modifiée par la dernière réglementation parue en décembre 2018. La principale limite porte sur l'interdiction faite aux opérateurs de fournir un service de transferts internationaux. Seuls les transferts entrants sont aujourd'hui autorisés, mais les transferts sortants restent la prérogative des banques et des sociétés de transfert d'argent (Western Union, MoneyGram, etc.). L'obligation de provisionner l'ensemble des fonds de monnaie électronique au sein d'une banque partenaire, maintenue dans la réglementation de 2018, répond à l'objectif de la BEAC de réguler l'émission de la monnaie d'une part et de garantir les dépôts d'autre part.

Enfin, les passerelles entre acteurs sont en cours de réalisation : Orange et MTN développent l'interopérabilité de leurs services à travers la plateforme Mowali, de même que Groupement interbancaire monétique de l'Afrique centrale (GIMAC). Cette interopérabilité, en réduisant les coûts et en facilitant le déploiement de services associés, pourrait rendre le service plus attractif. L'opérateur kenyan, M-pesa, exemple de succès, n'a pour sa part pas fait face à cette problématique, car il a déployé son service en position de quasi-monopole.

Un usage très concentré sur les transferts pour l'instant mais présentant des perspectives de développement intéressantes

Pour l'instant, le *mobile money* en Afrique centrale reste cantonné à des services simples. Ce sont surtout pour les transferts d'argent que le service est utilisé (18 % des opérations pour 28 % des montants, les dépôts et retraits d'espèces représentant respectivement 29 % et 24 % du montant des transactions). Ces activités sont favorisées par un vaste réseau de petites agences permettant les retraits et dépôts, plus développé que celui des agences de transfert traditionnelles, mais également par de moindres frais. Ces frais varient suivants les montants engagés, de 0,05 % à 1 % pour des transferts entre des comptes du même opérateur, de 0,8 % à 4 % pour des transferts vers des comptes mobile d'autres opérateurs, et de 0,55 % à 3 % pour des retraits en espèces.

De nouveaux services associés au *mobile money*, se sont développés au sein des pays de la CEMAC. Il est possible par exemple de payer à distance son abonnement à un service de télévision, ses factures d'eau et d'électricité, ses frais scolaires et universitaires, mais aussi ses taxes foncières. La plateforme permet également de recevoir les allocations familiales versées au Cameroun par la CNPS (Caisse nationale de prévoyance sociale) et de contracter une police d'assurance.

Le développement, encouragé par les nouvelles réglementations et par une plus large interopérabilité, pourrait donc se poursuivre pour se rapprocher de la situation kenyane. De nouveaux services financiers associés s'y sont développés tels que l'épargne et le crédit ou encore le lancement d'une plateforme électronique d'émission et d'achats de bons du Trésor. Le développement de l'offre de service auprès de partenaires plus variés (banques, tickets de transport, e-commerce...) catalyserait par ailleurs le déploiement du *mobile money*.

Ainsi, le *mobile money* se substitue partiellement à la détention d'un compte bancaire dans un contexte de faible bancarisation de la CEMAC. La part de la population adulte en Afrique centrale ayant utilisé un compte bancaire ou mobile durant les trois derniers mois est passée de 0 % en 2011 à 11 % en 2017, selon la Banque européenne d'investissement.

Enfin, il est à noter que le *mobile money* permet une plus grande inclusion financière des populations, reconnue comme facteur de sortie de la pauvreté et de croissance économique. De plus, l'exclusion financière est plus souvent subie par les femmes. Le *mobile money*, par sa capacité à proposer des services financiers à tous et jusque dans des zones rurales à condition de bénéficier d'un accès à la téléphonie mobile, permet de réduire les inégalités entre urbains et ruraux mais aussi les inégalités de genre.